

Passage en monophasé d'un client triphasé

PROCEDURE

1. La SERC informe le client que cette opération nécessite une modification de l'installation intérieure dont il a la garde et l'invite à se rapprocher d'un professionnel.
2. Le client fait modifier ou renouveler son installation intérieure :
 - Tableau Basse Tension,
 - Liaison entre le tableau Basse Tension et le disjoncteur de branchement,
 - Circuits terminaux, si nécessaires,
 -
3. Le professionnel raccorde provisoirement la nouvelle liaison monophasée sur le disjoncteur tétrapolaire.
4. Le client (le propriétaire du local, l'installateur, le commercialisateur, ...) garantit que l'opération sur l'installation dont il a la garde a été réalisée conformément aux règles de l'art (Courrier, attestation, ...).
5. La SERC programme alors la modification du branchement et raccorde la liaison monophasée passée par le professionnel sur le nouveau disjoncteur de branchement bipolaire.